

Directives de gestion concernant l'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* » (3260)

L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncles, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources). Dans la description de l'habitat, on prendra en compte la présence des bryophytes, characées et algues filamenteuses.

Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncles, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.

Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne (cette dernière zone n'étant pas prise en considération dans l'habitat). Rencontrées depuis les ordres de drainage 1 et 2, ces communautés sont plus fréquentes en cours d'eau moyens. Au-delà de cours d'eau d'ordre 7 à 8 sur substrats acides et/ou imperméables, et 5 à 6 sur substrats calcaires et/ou fissurés, elles deviennent très fragmentaires.

Ces habitats présentent une certaine autonomie fonctionnelle, régulée par le cycle hydrologique. Ils sont parfois dépendants des pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement (pour les zones amont), et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval. Les dégradations majeures correspondent à une altération de la qualité physique des cours d'eau, ainsi qu'aux phénomènes de pollution. La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires » (5130)

On distinguera les cas où le Genévrier commun est installé en **communautés arbustives primaires** ouvertes et héliophiles (fourrés épars installés sur des corniches, falaises ou vires rocheuses, de structure verticale et horizontale très hétérogène et diversifiés sur le plan des essences), et où il est en **situation secondaire agropastorale**.

Dans ce cas les junipérais sont purs ou de faible diversité spécifique, et leur densité est variable (des voiles épars jusqu'aux massifs impénétrables, comme sur les craies de Picardie par exemple). L'origine de ces junipérais secondaires se situerait au niveau de communautés arbustives primaires, et le développement des activités agropastorales avec migration des troupeaux en a favorisé l'expansion.

En situation primaire sur corniches et vires rocheuses, la dynamique est normalement bloquée et les fourrés xériques à Genévrier commun participent à des paysages rupicoles complexes associant des végétations de rochers, de dalles, de pelouses à caractère primaire et d'ourlets.

Essence héliophile par excellence, le Genévrier commun ne supporte pas la concurrence arbustive et est rapidement éliminé dans les phases de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt (sauf sous couvert d'essences laissant largement pénétrer la lumière comme le Pin sylvestre). Deux aspects sont alors importants à considérer :

- la densification des manteaux arbustifs est corrélé positivement au déficit de pollinisation et de production de graines viables.
- la recherche de conditions héliophiles et d'ouverture du tapis végétal est nécessaire pour la régénération et l'établissement des juvéniles.

Ajoutés à une maturité sexuelle tardive (environ 10 ans), ceci restreint considérablement la niche d'occupation de l'habitat dans le temps et l'espace : son développement et son maintien sont ainsi étroitement liés à des conditions pastorales suffisamment extensives et pérennes.

Au sein des voiles épars, chaque Genévrier commun peut être un foyer dynamique pour l'installation et le développement d'essences arbustives, profitant du microclimat d'ombrage (grâce au port du Genévrier et à l'ourlet herbacée présent à sa base) et d'une protection. La constitution de fourrés éclatés engendrera leur coalescence, ce qui condamne à terme la junipérais pionnière.

La conservation des junipérais secondaires est directement liée au maintien d'une activité pastorale et à des interventions ponctuelles d'éclaircissage qui permettent la régénération des fourrés. Les junipérais primaires ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques [*Sites d'orchidées remarquables] » (6210)

Cet habitat est largement répandu en France où il présente une très grande diversité typologique, grâce à la confluence de deux contingents floristiques : un contingent méridional à caractère subméditerranéen (flux floristique orienté sud/nord) et un contingent steppique oriental à caractère eurosibérien (flux est/ouest).

Il s'agit toujours de pelouses à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, et oligotrophes à méso-oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques. On trouve aux marges de cet habitat un glissement floristique vers d'autres types de communautés de pelouses et de prairies.

Ce sont des pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien et hérité de traditions. D'autres herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable, comme le lapin qui a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires, avant l'introduction de la myxomatose.

Ces pelouses secondaires présentent un caractère instable qui conduit, en l'absence de perturbations pastorales, au développement de végétations préforestières. Ce processus dynamique comprend plusieurs étapes. On a d'abord des végétations de hautes herbes calcicoles appelées ourlets, connaissant des développements spatiaux importants grâce à quelques plantes à fort pouvoir colonisateur. Ensuite on observe des fourrés calcicoles, dont la progression se fait par regroupement progressif de taches arbustives, ou par extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires. On a enfin la constitution de pré-bois calcicoles issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (bouleaux, pins sylvestres...).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des paysages pelousaires complexes associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers.

Hormis pour les pelouses primaires, le pâturage traditionnel extensif est à l'origine de la création de la plupart des pelouses calcicoles, si bien que la déprise agricole de ces dernières décennies en a favorisé la fermeture.

La restauration de ces pelouses nécessite une intervention intensive ponctuelle (gyrobroyage, brûlage, fauche avec exportation, pâturage en parc avec forte pression). Sauf si les sols sont trop humides, il est préférable d'intervenir l'hiver pour une meilleure efficacité et pour préserver les éventuelles orchidées.

L'entretien passe ensuite par un pâturage extensif itinérant, et de préférence gardé afin d'en moduler le chargement et la durée en fonction de la ressource fouragère.

Par site d'orchidées remarquables, on entend les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées,
- il abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national,
- il abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies riveraines » (6430 A)

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé.

Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

Ces mégaphorbiaies sont menacées par les activités anthropiques (utilisation pour le pâturage ou la fauche) et par les modifications éventuelles du régime hydraulique des cours d'eau. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle.

Directives de gestion concernant l'habitat « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines » (6430 B)

Cet habitat caractérise les lisières naturelles (externes) et anthropiques (internes : bord de chemin, de laies, talus...), et certaines clairières forestières, on le retrouve donc à l'extérieur et à l'intérieur des massifs forestiers, aux étages collinéen et montagnard. Il est installé sur des sols bien alimentés en eau et pas trop acides. Les conditions écologiques (humidité de l'air et du sol, action de la lumière) provoquent une accentuation de l'activité biologique du sol avec libération d'azote (richesse en azote plus grande que dans le couvert proche), ce qui favorise la présence de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles. Ces formations sont en situation d'écotone (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) et apparaissent généralement en linéaire droit.

Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impact des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (6430-4)

Ces mégaphorbiaies se développent aux étages collinéens et montagnards des domaines atlantique et continental. Elles sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles peuvent également se trouver dans les clairières forestières, mais aussi au bord de plans d'eau ou de fossés.

Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance. Leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux (sur matériaux alluviaux divers). Ces mégaphorbiaies peuvent aussi être associées à des sols à caractère tourbeux après assèchement.

Ces formations ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Selon l'importance du cours d'eau, on peut distinguer deux grands ensembles de végétations : végétations des ripisylves de rivières, ruisseaux, plans d'eau et de milieux humides divers, et végétations du bord des grands fleuves. Sur les bords de la Seine, on peut trouver les **communautés à Liseron des haies et Aristoloche clématite**, avec l'Armoise vulgaire.

Valeur écologique et biologique : ces milieux sont le berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées. Ils occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. Le fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement banales (nitrophiles), mais il est possible d'observer quelques espèces rares à l'échelle régionale telles que l'Aristoloche clématite.

Etat de conservation à privilégier : on conservera les mégaphorbiaies spatiales, les mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies, et les mégaphorbiaies formant des ourlets forestiers.

Menaces : du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, l'habitat est sans doute en expansion, celle-ci se faisant aux dépens des mégaphorbiaies mésotrophes. On observe souvent le passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée, ce qui détruit une grande partie de l'habitat qui subsiste alors à l'état de liseré.

Une plantation de Peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations, mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois si celle-ci est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques.

Ces milieux offrent une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toutes réductions des lits majeurs où ils se développent. La mégaphorbiaie disparaît aussi en cas d'empierrement des rives.

On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, le *Buddleja*, le Solidage du Canada, Topinambour, Impatiente glanduleuse...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

Modes de gestion recommandés : la gestion consiste à veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau ou sur les berges du plan d'eau. On veillera ainsi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement alluvial.

Sinon, aucune intervention n'est à envisager, hormis la lutte générale qui devrait s'organiser vis-à-vis des pestes végétales.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx » (9120)

Concernant l'habitat de **hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx (9120)**, les essences principales sont le hêtre et les deux chênes communs. Quant aux essences secondaires et de sous-étage, on retrouve les bouleaux, le sorbier des oiseleurs, le sapin de Normandie, le charme, le tremble, le châtaignier... Cet habitat permet d'obtenir des arbres de bonne qualité et de gros diamètres, car les sols sont relativement fertiles.

Transformation du peuplement :

- La régénération naturelle est à privilégier, en favorisant les espèces du cortège, il sera possible de rabattre le houx (recépage) sans le dévitaliser.
- Les dégagements devront dans la mesure du possible être mécaniques ou manuels.
- Le hêtre et le chêne donnent de très bons résultats sur ces stations, il n'est pas possible d'enrésiner ou de substituer au peuplement une plantation d'essences autres que celles du cortège.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Privilégier la gestion en futaie irrégulière ou régulière, en mélange chêne-hêtre et en sous-étage les espèces secondaires et le houx.
- Il est préférable de convertir les TSF.
- Gestion dynamiques des éclaircies : les coupes et éclaircies devront être assez forte, soit 15 à 20 % du volume, pour permettre un éclaircissement au sol assez fort, avec une rotation d'environ 8 à 10 ans. L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra exploiter les bois en conditions ressuyées et en utilisant les cloisonnements.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il faut limiter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques.
- Il faut prêter attention à la remontée de la nappe d'eau après les exploitations de Gros Bois.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat «Hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois» (9130)

Concernant les habitats « **hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois**» (9130), il est souhaitable de maintenir les essences du cortège, **le hêtre et les chênes sessile et pédonculé** dans l'étage dominant. On gardera pour l'étage inférieur le charme, le frêne et le merisier

Concernant la **hêtraie-chênaie à lauréole**, les mêmes essences seront conservées pour l'étage dominant et en sous-étage le charme accompagné du merisier. Ce sera le houx et le noisetier pour la **hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**.

Transformation du peuplement :

- Les transformations par coupe rase et reboisement ou par régénération naturelle sont admises, même si la seconde est à privilégier.
- En cas de plantation, le dessouchage en plein est à éviter.
- Les essences doivent être majoritairement celle du cortège de l'habitat (Cf. intro).
- Les densités de plantation doivent être dans les fourchettes basses des densités préconisées par les arrêtés préfectoraux d'aide au reboisement.
- La monospécificité lors d'une plantation est à éviter, surtout en Hêtre.
- Les opérations de dégagement et les entretiens doivent favoriser les essences de l'habitat en accompagnement.
- Les cloisonnements cultureux sont à privilégier surtout dans la hêtraie à jacinthe des bois.
- Les dégagements manuels ou mécaniques sont à privilégier.
- Les dégagements et dépressages doivent permettre de maintenir les essences diverses de l'habitat en accompagnement.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les modes de traitement à privilégier sont la futaie régulière ou la futaie irrégulière, de hêtres et/ou de chênes en mélange (la préparation à la conversion en futaie des TSF ou taillis simples est recommandée). L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats : les directives habituelles d'intensités (15 à 25%) et de rotations (8 à 12 ans) sont applicables. Elles peuvent être un peu moins fortes pour la hêtraie à jacinthe des bois.
- Il est nécessaire de programmer un maintien du hêtre ou de favoriser son émergence quand les peuplements sont majoritairement composés de chênes.
- A contrario, il faut limiter la monospécificité du peuplement en hêtre, en travaillant pour les chênes d'avenir ou encore les érables sycomores, frênes et merisiers. Dans la hêtraie-chênaie à Lauréole, il est souhaitable de conserver un sous-étage de tilleuls.
 - Il faut conserver le couvert arbustif ou le favoriser s'il n'est pas présent.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- L'exploitation devra dans la mesure du possible se faire en condition ressuyée surtout pour l'habitat de hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Les engins devront emprunter les cloisonnements.
- Il faudra prêter attention à la remontée de la nappe d'eau lors de l'exploitation des Gros Bois.
- Il faut veiller à un bon équilibre sylvo-cynégétique.

Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs » (91E0)

Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la viorne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

Transformation du peuplement :

La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement).

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

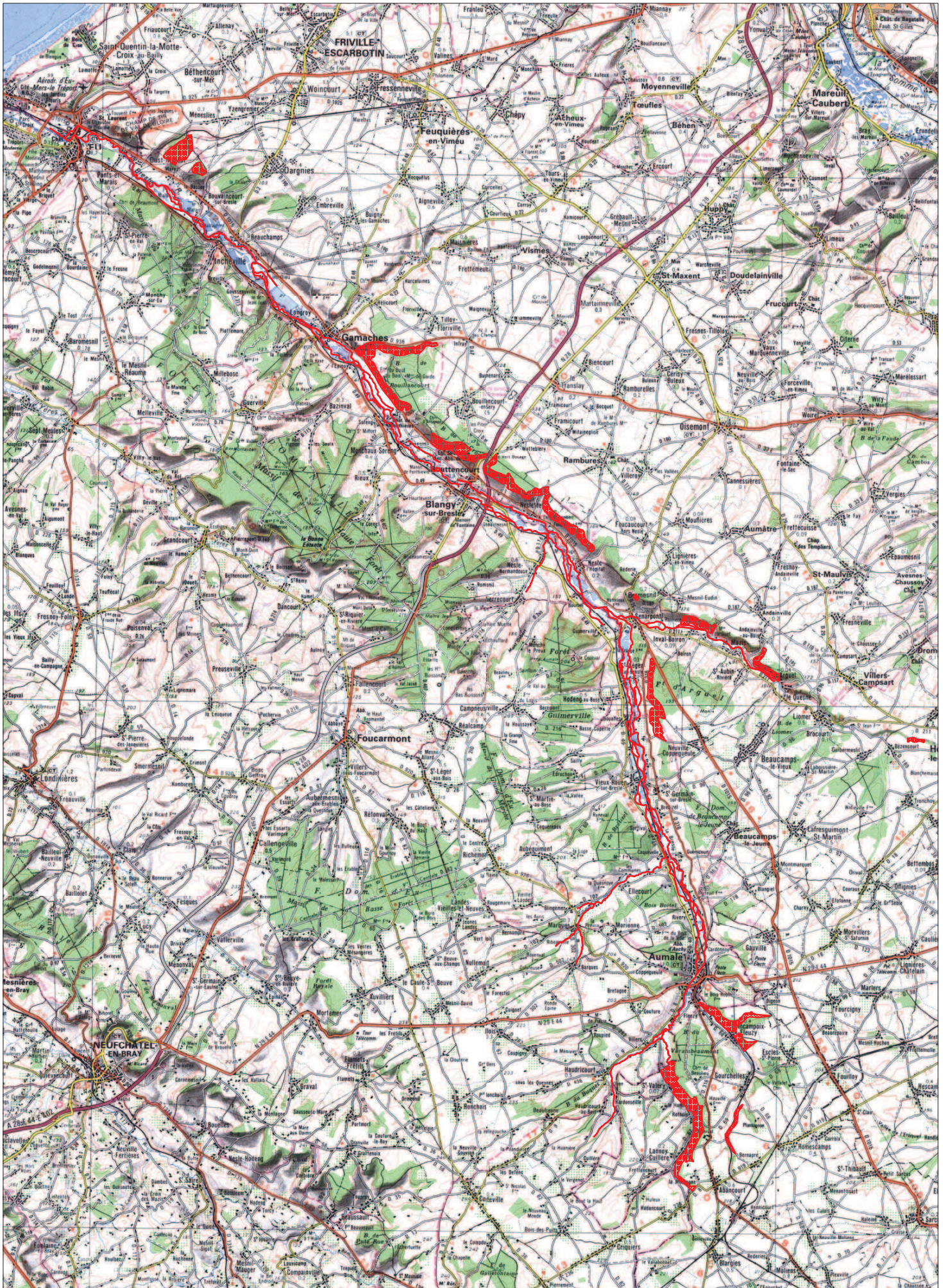
- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Natura 2000 : site d'intérêt communautaire de la vallée de la Bresle Fr 2200363



5 km

Cartographie DIREN Picardie
imprimé le : 11 Avril 2005

Eaux courantes dominées par des plantes aquatiques

Code NATURA 2000 : 3260-5 et 3260-6	Code CORINE Biotopes : 24.44 x (24.11, 24.14 & 24.15)
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire	Typologie: alliances du <i>Ranunculion fluitantis</i> , du <i>Potamion pectinati</i> et du <i>Lemnion minoris</i>
Surface : <1 ha pour 3260-5 126 ha pour 3260-6	Couverture relative : <0,1 % pour 3260-5 11,1 % pour 3260-6



Un exemple d'herbier aquatique bien développé (Eu, Seine maritime).

Description générale

Cet habitat se rencontre au niveau des chenaux principaux et des bras secondaires plutôt courants et assez larges des cours d'eau. Son développement peut s'étendre aussi dans les bras morts en systèmes alluviaux complexes. Il est aussi caractéristique des canaux.

Il correspond à l'étage collinéen et peut s'étendre jusqu'au niveau des estuaires dynamiques voire saumâtres.

Géologiquement, cet habitat apparaît sur des roches mères neutres à basiques ou encore en situations aval et alluviales, le milieu fluvial rendant alors ces formations peu dépendantes de la minéralisation et du pH de la roche mère.

Il caractérise les eaux eutrophes, à pH neutre ou basique, dont le taux de nitrates et phosphates est fluctuant et celui en éléments nutritifs est important.

La présence de cet habitat est aussi fortement liée aux trois facteurs que sont la lumière, les conditions hydrodynamiques locales (vitesse d'écoulement, profondeur) ainsi que la qualité de l'eau (trophie, salinité, température). Ainsi, en milieux éclairés, les herbiers à renoncules dominent avec une pénétration des plantes du bord des eaux alors qu'en milieux ombragés, les phanérogames diminuent et des bryophytes apparaissent sur les substrats grossiers. Un enrichissement des eaux fait régresser les herbiers à phanérogames au profit de végétations dominés par des cryptogame (algues) ou des tapis de lentilles d'eau. Ces divers groupements (phanérogamie ou cryptogamie) sont considérés d'intérêt communautaire au titre de la Directive « habitats, faune, flore » mais localement ils n'ont évidemment pas la même valeur patrimoniale.

Au niveau de la physionomie et de la structure de l'habitat, l'importance des herbiers flottants peut être très différente selon les saisons et le faciès d'écoulement du cours d'eau.

Répartition géographique

Ces habitats se retrouvent essentiellement au niveau des grands cours d'eau permanents du nord de l'hémisphère nord (rivières et fleuves de taille importante).

En France, on le retrouve sur de nombreuses rivières et fleuves dont la Loire, la Sommes, la Seine, la Canche, la Béthune, l'Authie, l'Orne, la Bresle.

Espèces observés sur le site

Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*), Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*), Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*), Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*), Lentille gibbeuse (*Lemna gibba*), Lentille à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), Potamot crépu (*Potamogeton crispus*), Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*), Elodée du Canada (*Elodea canadensis*), Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*).

Evolution naturelle

L'évolution naturelle de cet habitat dans les parties aval des fleuves et rivières est liée à la disparition des plantes vasculaires aquatiques au milieu du lit du cours d'eau. Cet habitat se cantonnera donc à proximité des berges, dans les zones les moins profondes.

Indirectement, l'homme favorise l'extension de ces communautés dans les zones d'agriculture intensive (lessivage des sols d'où eutrophisation des rivières). En effet, les groupements et associations dominés par des végétations libres flottantes à la surface de l'eau (lentilles d'eau, algues filamenteuses) entrent aussi dans cette catégorie d'habitats d'intérêt communautaire. Il est évident que ce ne sont pas ces formations qu'il est intéressant de privilégier au sein d'un périmètre Natura 2000.

L'hypertrophisation (orthophosphates, ammonium et métaux lourds) et/ou l'envasement des cours d'eau (du aux travaux hydrauliques, à l'extraction de granulats et à l'érosion naturelle des berges) sont des facteurs de régression de ce type d'habitat. Face à une eutrophisation grandissante, les herbiers à renoncules cèdent peu à peu la place à des formations à potamots et cératophylles. Par ailleurs, le concrétionnement calcaire dans les rivières à substrat calcaire, un phénomène néanmoins naturel, est favorisé par les fortes teneurs en phosphates dissous dans l'eau. Les cyanobactéries à l'origine de ce phénomène précipitent le calcaire dissous allant jusqu'à former un plancher compact de plusieurs centimètres d'épaisseurs, néfaste à l'enracinement des herbiers aquatiques.

Ponctuellement, la présence d'embâcles peut nuire à la Renoncule flottante tout en contribuant à la diversification de l'habitat piscicole.

L'apparition d'espèces dites envahissantes telles que les élodées sur un site peuvent entraîner à terme un déséquilibre au sein de l'habitat.

Localisation sur le site

Les radeaux de Renoncule flottante et les herbiers à Callitriche à angles obtus sont rares et très fragmentaires sur le site. Par contre, les formations à callitriches, Potamots pectiné, à Cératophylle immergé ou à Myriophylle en épi restent très fréquentes sur tout le lit mineur de la Bresle et de ses annexes.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Les radeaux de Renoncule flottante présents sur le site sont généralement pauvres en espèces et largement dominés par la Renoncule flottante. Ces radeaux occupent à l'échelle du site de très faible superficie mais localement ils peuvent couvrir une centaine de mètres linéaires. Les herbiers à Callitriche à fruits plats, Callitriche à des eaux stagnantes se rencontrent de préférence dans les zones les plus atterries de la rivière (entre 30 et 100 cm d'eau). Toutefois, *Callitriche obtusangula* peut, dans sa forme immergée, se rencontrer dans des rivières à cours rapide (Chaïb, 1986).

Le reste des lits mineurs de la Bresle, de la Vimeuse, du Liger, de la Méline et du ruisseau d'Haudricourt sont occupés à 80 % par des herbiers à potamots, Cératophylle immergé et Myriophylle en épi.

Intérêt patrimonial :

Même si la plupart des espèces sont communes (hormis le Callitriche à angles obtus), l'intérêt global de cet habitat est fort, mais à relativiser en fonction du type de formations en présence. En effet, les voiles à lentilles ou encore les formations à algues filamenteuses, souvent synonyme d'un enrichissement des eaux en nitrates et phosphates, ne sont absolument pas à favoriser sur le site au contraire de tous les autres herbiers. En outre, ces divers herbiers constituent des abris et des supports pour de nombreux poissons et invertébrés, ils constituent le premier maillon de la chaîne alimentaire et ils contribuent à la diminution du concrétionnement calcaires.

Etat de conservation :

L'état de conservation global de ces habitats est moyen du fait de la qualité des eaux de la Bresle. Toutefois, nous pouvons considérer que cet état de conservation est mauvais pour les formations à Renoncules flottante du fait de la petitesse des surfaces occupées par ces dernières.

Mesures de gestion conservatoire

Deux types de gestion peuvent être envisagés :

- Gestion globale : elle concerne les propriétés qualitatives et quantitatives de l'eau. Un travail au maintien des débits actuels des eaux de la Bresle est obligatoire pour la survie de ces habitats. Une veille quant à l'amélioration continue de la qualité des eaux devrait permettre à terme son enrichissement en espèces végétales d'écologie plus exigeante.
- Gestion de l'habitat : elle doit être couplée à celle des cours d'eau. Un débit régulier et un envasement et/ou concrétionnement contrôlé doivent être les principaux paramètres à respecter. Une gestion particulière de la fréquentation anthropique ou animale à proximité des plus beaux ensembles serait à envisager sur le site.

Formation à Genévrier commun sur pelouse calcicole

Code NATURA 2000 : 5130-2

Code CORINE Biotope : 31.88

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: sous-alliance du *Berberidenion vulgaris*

Surface : 6,3 ha et 19,2 ha en mosaïque avec les pelouses calcicoles ourléifiées à Brachypode penné

Couverture relative : 0,56 % et 1,74 % en mosaïque avec les pelouses calcicoles ourléifiées à Brachypode penné



photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'un habitat secondaire associé aux systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours (notamment ovins et caprins) et de pâturage maigre (bovins). Les Genévriers (*Juniperus communis*) forment, au sein des systèmes de pelouses calcicoles, une communauté arbustive pionnière et dépendante de la pression de pâturage.

Ces peuplements de Genévrier commun (*Juniperus communis*) sont associés ou non à d'autres espèces arbustives basses, comme les prunelliers, des aubépines ou encore des rosiers.

Les junipérais caractérisent souvent un groupement arbustif quasiment monospécifique, de densité variable, allant des voiles épars jusqu'aux massifs impénétrables de junipérais vieilles.

Répartition géographique

Les junipérais calcicoles xérophiles à méso-xérophiles des pelouses calcicoles sont répandues dans l'ensemble de l'aire non méditerranéenne, sur sols calcaire soit presque sur toute la France exceptés les massifs cristallins.

Evolution naturelle

La place dynamique du Genévrier commun et des junipérais secondaires qu'il constitue dans les successions végétales post-pastorales, est particulièrement précise. En effet, le Genévrier ne peut germer que sur un sol où la végétation est rase et clairsemée, favorisé en cela par le pâturage des moutons. Par ailleurs, les moutons, ne consommant pas cet épineux peu appétant et éliminant, au contraire, les pousses d'espèces arbustives concurrentes, ont ainsi permis l'installation de cet arbuste sur les pelouses calcicoles.

Essence héliophile par excellence, le Genévrier commun (*Juniperus communis*) ne supporte pas la concurrence arborée. Lors de l'abandon du pâturage, il se trouve rapidement éliminé lorsque le manteau arbustif se développe. Ce stade prépare alors l'installation de la forêt. Néanmoins, quelques arbustes rabougris peuvent se maintenir sous un couvert peu dense, de pinède par exemple.

Localisation sur le site

Les formations à Genévriers sont bien représentées sur le site. Elles se situent, comme pour les pelouses calcicoles auxquelles elles sont associées, sur les pentes calcaires bien exposées (les larris), le long des versants en rive droite de la Bresle

Espèces observées sur le site

Genévrier commun (*Juniperus communis*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), en strate herbacée, Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Avoine des prés (*Avenula pratensis*), Hippocrévide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), Brome dressé (*Bromus erectus*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), Origan (*Origanum vulgare*), Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)...

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Les formations à Genévriers constituent par endroits des voiles plus ou moins denses sur des pelouses calcicoles ourlifiées à Brachypode. Les Genévriers se présentent sous forme dressée, étalée ou parfois prostrée. Mais ils peuvent également former des fourrés denses, impénétrables ou être présents en sous-bois au sein formations arborées.

Etat de conservation : L'état de conservation des formations à Genévriers est bon sur le site. Notons à quelques endroits l'envahissement de ces formations par de jeunes Cytises (*Laburnum anagyroides*) à partir de plantations proches.

Intérêt patrimonial : Il existe une très forte originalité et diversité faunistique associée aux genévriers, notamment des insectes. A cette valeur écologique intrinsèque s'ajoute les intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (pelouses, ourlets et boisements calcicoles). Cette mosaïque constitue ainsi les paysages sylvo-pastoraux si originaux de la vallée de la Bresle.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Le genévrier a fortement proliféré sur le site. Cette densification croissante du peuplement se fait au détriment des espaces ouverts, menaçant, à terme, le maintien des espèces remarquables de pelouses calcicoles. Cependant, ce peuplement de genévriers constitue comme les pelouses sèches, un habitat d'intérêt communautaire qu'il convient également de préserver. On cherchera donc à préserver les espaces de pelouses existants, menacés par la densification du peuplement de genévriers, tout en favorisant le maintien et le renouvellement de celui-ci.

Les opérations adéquates consistent donc à éclaircir les secteurs denses en préservant l'ensemble des classes d'âges (en particulier les jeunes individus), c'est à dire à effectuer une coupe sélective permettant la préservation d'un potentiel dynamique.

Le pâturage ovin est également conseillé pour éviter une trop forte densification des pelouses calcicoles et le renouvellement de jeunes individus de genévriers.

La coupe des Cytises envahissants au sein des formations à Genévriers constitue également une mesure nécessaire pour remédier à la dégradation de l'habitat. Cette espèce est à considérer sur le site au même titre que les espèces envahissantes comme définit par Muller *et al.*

Pelouse marneuse à Parnassie des marais

Code NATURA 2000 : 6210-20

Code CORINE Biotope : 34.322

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: sous-alliance du *Tetragonolobum maritimi-Mesobromenion erecti*

Association de *Parnassio palustris-Thymetum praecocis*

Surface : <1 ha?

Couverture relative : 0,1 %



Blackstonia perfoliata

photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'un type de pelouse marneuse très original, à caractère montagnard, que l'on retrouve en climat nord-atlantique à influence maritime sensible. Ce type de pelouse est corrélé aux affleurements de craie marneuse en expositions fraîches (depuis l'ouest jusqu'à l'est et principalement dans le quart NW/NE).

Ce type de pelouse est assez semblable aux pelouses sèches calcicoles à Avoine des prés, hormis le fait qu'il abrite des espèces plus hygrophiles.

Ce sont des pelouses rases à mi-hautes souvent marquées par la Laïche glauque (*Carex flacca*) associée à des graminées, en particulier la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*). Le tapis herbacé est fermé ou presque.

Répartition géographique

L'aire de répartition est restreinte et localisée aux régions occidentales du plateau picardo-normand (Vallée de la Seine-Maritime, cuesta du Bray, stations isolées dans la Somme et le Pas-de-Calais).

Evolution naturelle

Ce sont des systèmes agropastoraux extensifs hérités des traditions de parcours ovins (parfois bovins).

La phase pionnière de dynamique végétale a permis sur ces pelouses le développement d'espèces de bas marais alcalins comme la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*).

Après l'abandon pastoral, les principales étapes dynamiques de recolonisation forestière sont les suivantes : densification par colonisation et extension rapide du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et souvent d'autres espèces mésohygrophiles de taille élevée comme la Succise des prés (*Succisa pratensis*), piquetage arbustif et/ou arboré progressif aboutissant à la formation de fourrés ou d'un « pré-bois » frais. Enfin ces fourrés aboutissent rapidement à la constitution de jeunes forêts calcicoles fraîches.

Localisation sur le site

Ce type de pelouse a été recensé en amont d'Aumale, au niveau du lieu-dit « les Gates ».

Espèces observées sur le site

Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Gaillet rude (*Galium pumilum*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Lotier maritime (*Lotus maritimus*), Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Il s'agit d'une pelouse écorchée, plutôt pionnière, se développant sur une craie marneuse humide (suite à un écoulement constant ou à la présence d'une résurgence). Les espèces communes aux pelouses calcicoles à Avoine des prés se retrouvent dans le cortège floristique de cette association (Avoine des prés (*Avenula pratensis*), Brome dressé (*Bromus erectus*)... Toutefois la présence tout à fait originale de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) permet de différencier ces pelouses de la formation à Avoine des prés. Ces pelouses sont généralement en voie abandon ou parfois encore pâturées par des bovins.

Etat de conservation : L'état de conservation de cet habitat est moyen à mauvais sur le site. L'arrêt ou la diminution du pâturage tend à fermer ces milieux remarquables. Toutefois, un pâturage par des bovins peut avoir tendance à enrichir rapidement ces milieux remarquables.

Intérêt patrimonial : il s'agit d'un habitat endémique aux plateaux crayeux picardo-normands et en forte régression. Ces pelouses présentent une diversité floristique importante avec diverses populations isolées d'espèces végétales hygrophiles de bas marais alcalins et une diversité en orchidées exceptionnelle. La diversité entomologique est également très élevée.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Ce groupement évoluant très vite, l'absence de gestion entraîne le développement du Brachypode et l'évolution de la pelouse vers un groupement de fourrés frais.

La mise en place d'un pâturage ovin extensif sur de tel milieu permettrait de bloquer la dynamique naturelle et d'assurer la pérennité de l'habitat dans un bon état de conservation.

Pour lutter contre l'enrésinement de ces milieux, il convient de débroussailler au préalable et d'éliminer les résineux.

Pour ce type de pelouse il faut veiller à garantir l'écoulement et le ruissellement de l'eau, ainsi que sa qualité. Un enrichissement des eaux de surface risque d'en modifier les caractéristiques.

Pelouse calcicole à Avoine des prés

Code NATURA 2000 : 6210-22

Code CORINE Biotope : 34.322

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: sous-alliance du *Teucrio montani-Mesobromenion erecti*

Association de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*

Surface : 33,7 ha (inclus les pelouses ourléifiées)

Couverture relative : 3% (inclus les pelouses ourléifiées)



photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'un habitat des étages planitiaires et collinéen en climat subatlantique. Les situations topographiques et les expositions (de préférence chaudes) sont variées, mais on le trouve toujours sur une roche mère carbonatée. Ces formations appartiennent aux systèmes agropastoraux extensifs hérités des traditions de parcours ovins (parfois bovins). On retrouve aussi cet habitat dans des milieux de substitution comme les talus routiers ou ferroviaires.

Ce sont des pelouses rases à mi-rases plus ou moins écorchées, dominées par des hémicryptophytes (75-80%) comme l'Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*) l'Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), la Sanguisorbe pimprenelle (*Sanguisorba minor*), et des graminées comme la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), l'Avoine des prés (*Avenula pratensis*), le Brome dressé (*Bromus erectus*). La diversité floristique est importante, notamment en orchidées et associée à deux pics de floraison (un en mai-juin et un en août-septembre).

Répartition géographique

Ce type de pelouse est localisé à l'intérieur du plateau crayeux picardo-normand de l'Authie au nord jusqu'à la Seine et l'Eure au sud.

Evolution naturelle

Après l'abandon pastoral, les principales étapes dynamiques de recolonisation forestière sont les suivantes : densification par colonisation et extension rapide du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), piquetage arbustif et/ou arboré progressif aboutissant à la formation de fourrés ou d'un « pré-bois » mêlant pelouses, fourrés, ourlets et manteaux forestiers et aboutissant rapidement à la constitution de jeunes forêts diversifiées en essences calcicoles.

Localisation sur le site

On trouve cette pelouse ponctuellement le long de la vallée au niveau des coteaux calcaires, sur les versants chauds en rive droite, soit sur les larris et pentes calcaires.

Les pelouses les plus remarquables se trouvent par exemple au niveau des larris d'Inval-Boiron et de Saint-Aubin-rivière, deux sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.

En amont d'Aumale, au niveau du lieu dit « les Gates » se trouve une pelouse à Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*) et Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) qui correspond à un sous-type de cet habitat à caractère xérophile accentué.

Espèces observées sur le site

Avoine des prés (*Avenula pratensis*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), Brome dressé (*Bromus erectus*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), Hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), Sangisorbe pimprenelle (*Sanguisorba minor*) Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Polygale commune (*Polygala vulgaris*), Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), Petit Boucage (*Pimpinella saxifraga*), Cirse acaule (*Cirsium acaule*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)...

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Sur le site, ces pelouses sont plus ou moins ouvertes. Le maintien de l'ouverture de ces milieux est souvent dû à l'activité des lapins. C'est au niveau des larris que l'on trouve les pelouses plus rases et les plus ouvertes, caractérisées par la présence de la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) et de nombreuses orchidées. Sur les pentes calcaires, la plupart sont en phase de fermeture précédant le stade de pelouse-ourlet.

Etat de conservation : Cet habitat est en forte régression spatiale dû à la recolonisation naturelle par des feuillus ou l'enrésinement. Les parcelles restantes présentent sur la globalité du site un état de conservation moyen.

Intérêt patrimonial : Ces pelouses représentent un habitat exceptionnel puisqu'elles résultent de conditions locales originales (pente, exposition, sécheresse). Elles présentent une forte valeur patrimoniale car elles abritent une forte diversité floristique (nombreuses orchidées) mais également entomologique (nombreux orthoptères, rhopalocères).

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Ce groupement évoluant très vite, l'absence de gestion entraîne le développement du Brachypode penné et l'évolution de la pelouse vers un groupement de pré ourlet.

La mise en place d'un pâturage extensif sur de tel milieu permettrait de bloquer la dynamique naturelle et d'assurer la pérennité de l'habitat dans un bon état de conservation.

Le pâturage peut être complété par une fauche avec exportation de la biomasse en septembre.

Localement, un débroussaillage préalable et l'élimination des résineux seront nécessaires.

Pelouse calcicole ourléifiée à Brachypode penné

Code NATURA 2000 : 6210-22

Code CORINE Biotope : 34.322

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: sous-alliance du *Teucro montani-Mesobromenion erecti*

Association de *Centaureo nemoralis-Origanetum vulgaris*

Surface : 33,7 ha (inclus les pelouses à Avoine des prés)

Couverture relative : 3% (inclus les pelouses à Avoine des prés)

19,2 ha en en mosaïque avec les fourrés à Genévrier commun

1,74 % en mosaïque avec les fourrés à Genévrier commun



Larris de Saint-Aubin-Rivière (photo BIOTOPE)

Description générale

Ces pelouses correspondent au stade dynamique suivant le stade de pelouse sèche à Avoine des prés (voir fiche correspondante). Il s'agit d'une formation herbacée haute dominée par les graminées très sociables, en particulier le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Ces pelouses sont souvent associées à d'autres formations, notamment des fourrés à Genévrier (*Juniperus communis*) et se trouvent généralement au sein de mosaïques. La diversité spécifique y est généralement moins importante que dans les pelouses à Avoines des prés. Il n'est toutefois pas rare d'y trouver des espèces hautement patrimoniales.

Répartition géographique

Cet habitat est localisé, comme pour les pelouses sèches à Avoine des prés, à l'intérieur du plateau crayeux picardo-normand de l'Authie au nord jusqu'à la Seine et l'Eure au sud.

Evolution naturelle

Cet habitat correspond au premier stade dynamique de recolonisation forestière des pelouses sèches calcicoles à Avoine des prés. S'ensuit un piquetage arbustif et/ou arboré progressif aboutissant à la formation de fourrés ou d'un « pré-bois » mêlant pelouses, fourrés, ourlets et manteaux forestiers et aboutissant rapidement à la constitution de jeunes forêts diversifiées en essences calcicoles.

Localisation sur le site

Il s'agit de la pelouse la plus représentée sur le site. On la trouve dans les mêmes milieux que la pelouse à Avoine des prés puisqu'elle correspond au stade ourléifié de celle-ci. Elle se trouve donc sur les larris et au niveau des pentes calcaires des versants chauds en rive droite de la vallée.

Espèces observées sur le site

Avoine des prés (*Avenula pratensis*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), Brome dressé (*Bromus erectus*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), Sangisorbe pimprenelle (*Sanguisorba minor*) Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Polygale chevelue (*Polygala comosa*), Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), Petit Boucage (*Pimpinella saxifraga*), Cirse acaule (*Cirsium acaule*)...

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Cette formation de pelouse calcicole peut être plus ou moins dense selon le stade d'ourlification. Lorsque l'on trouve cet habitat associé avec des voiles de Genévriers ou des fourrés arbustifs, voire des jeunes boisements calcicoles, la pelouse ourlifiée est alors très dense et le Brachypode est très largement dominant. Les pelouses les moins denses permettent encore la transgression d'espèces pionnières des pelouses calcicoles à Avoine des prés.

Etat de conservation : bon à moyen lorsque la pelouse tend à être envahie par les fourrés. Ce type de pelouse prédomine sur le site.

Intérêt patrimonial : Lorsque cette pelouse-ourlet est très dense, l'intérêt est moindre puisque faiblement diversifié, si l'on compare cet habitat à une pelouse à Avoine des prés en phase optimale hébergeant une grande diversité végétale et animale. Notons qu'il est préférable de privilégier ce stade de pelouse à Avoine des prés, qu'une formation dense à Brachypode penné.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Afin d'éviter la fermeture du milieu et la colonisation par les ligneux, la mise en place d'un pâturage extensif sur de tels milieux permettrait de bloquer la dynamique naturelle et d'assurer la pérennité de l'habitat dans un bon état de conservation. Cette gestion peut permettre de revenir à un stade de pelouse à Avoine des prés. Le pâturage ovin apparaît souvent le plus favorable et le mieux adapté. Un débroussaillage préalable peut être envisagé en cas d'envahissement par les ligneux.

Le pâturage peut être complété par une fauche avec exportation de la biomasse en septembre.

Certaines pelouses sont également menacées par un enrésinement rapide, notamment par le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) qu'il est important de contrôler afin de préserver les espaces de pelouses existants.

Mégaphorbiaies riveraines de la Bresle et de ses affluents

Code NATURA 2000 : 6430-4 Code

CORINE Biotopes : 37.71

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: on peut rencontrer dans ce type d'habitat les groupements végétaux (alliances) suivants:

- *Convolvulion sepium* (Communautés de la partie moyenne et supérieure des cours d'eau) ;
- *Galio aparine - Alliarion petiolatae* (Lisières nitrophiles et sciaphiles, plus ou moins hygroclines)

Surface cartographiée : <1 ha

Couverture relative : <0,1 %



Le Liseron des haies (*Calystegia sepium*)

Description générale

Mégaphorbiaies riveraines

Il s'agit de communautés végétales à hautes herbes de bordure des eaux. Ces zones sont soumises à des crues hivernales ou printanières temporaires (sans subir d'immersions prolongées) et le sol reste humide presque toute l'année. Ces groupements participent à la dynamique des forêts riveraines. Les espèces présentes dans ces milieux sont caractérisées par leurs feuilles larges et leurs inflorescences vives. La plupart du temps, l'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces sociales très dynamiques (Ortie dioïque *Urtica dioica*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*...). Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclaircissement.

Lisières forestières nitrophiles sur sols plus ou moins hygroclines

Ces communautés se rencontrent en lisières (plus ou moins étroites et plus ou moins discontinues) et dans certaines clairières forestières. Elles sont installées sur des sols frais et riches en azote mais généralement non engorgés. On y rencontre de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles, héliophiles à sciaphiles. Ces espèces sont souvent de grande taille, avec de larges feuilles et chaque type d'habitat est souvent dominé par une espèce sociale (Ortie *Urtica dioica*, Alliaire *Alliaria petiolata*, Chélideine *Chelidonium majus*...).

Répartition géographique

En France, ces milieux sont encore très largement répandus à l'étage collinéen.

Espèces caractéristiques

Mégaphorbiaies riveraines : *Filipendula ulmaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Stachys palustris*, *Thalictrum flavum*, *Angelica sylvestris*, *Cuscuta europaea*, *Cirsium oleraceum*, *Cruciata laevipes*, *Myosoton aquaticum*, *Symphytum officinale*, *Iris pseudacorus*, *Galium palustre*, *Althaea officinalis*, *Rubus caesius*, *Artemisia vulgaris*, *Poa palustris*.

Lisières forestières : *Aster lanceolatus*, *Glechoma hederacea*, *Geum urbanum*, *Lamium album*, *Lapsana communis*, *Geranium robertianum*, *Torilis japonica*, *Cruciata laevipes*, *Ranunculus ficaria*, *Anthriscus sylvestris*, *Heracleum sphondylium*, *Chelidonium majus*, *Galium aparine*, *Lamium maculatum*, *Alliaria petiolata*, *Bryonia dioica*, *Veronica chamaedrys*, *Arctium lappa*, *Cirsium vulgare*,.

Espèces présentes dans les deux types de milieux : *Eupatorium cannabinum*, *Calystegia sepium*, *Urtica dioica*, *Humulus lupulus*.

Evolution naturelle

Ces formations à hautes herbes précèdent les premiers stades de la reconquête forestière. Les formes riveraines se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules *Salix spp.*) puis d'arbres des forêts de bois durs. Les lisières se voient colonisées par une fruticée puis par les essences forestières pionnières.

Localisation sur le site

Mégaphorbiaies riveraines :

Ces formations sont peu représentées sur le site. On les rencontre essentiellement sous une forme appauvrie en bordure de la Bresle et de ses annexes, voir localement au sein de petites dépressions (peut être d'anciennes mares) parmi les prairies pâturées.

Lisières forestières nitrophiles sur sols plus ou moins hygroclines :

Ces groupements sont plus fréquents que les précédents. Ils se localisent en bordure des saulaies blanches fraîches (code Natura 2000 91E0*-1) et des aulnaies frênaies (code Natura 2000 91E0*-9). Leur cartographie est parfois délicate ; les chiffres proposés en début de fiche sont très certainement sous-estimés.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Les mégaphorbiaies riveraines sont assez linéaires et installées en bordure du lit mineur, de petites annexes (petits méandres traversant des prairies) ou en lisière (voire en clairière) de boisements alluviaux humides. Elles sont fréquemment en contact avec les formations à roseaux ou à grandes laïches.

Etat de conservation :

Sur ce secteur de la Bresle, cet habitat est rarement présent dans sa forme typique. Il subsiste sous forme de lambeaux discontinus, souvent remplacé par des formes dégradées à Baldingère (*Phalaris arundinacea*) ou par des roselières.

Intérêt patrimonial :

Les mégaphorbiaies participent à la mosaïque des milieux humides à frais du lit majeur de la Bresle. Leur situation à l'interface entre plusieurs milieux fait de ces habitats une voie de circulation privilégiée (corridor écologique) et des milieux refuges pour de nombreuses espèces. De nombreux insectes pollinisateurs, comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), un papillon inscrit à l'annexe II mais absent de la vallée de la Bresle, sont inféodés à ce type de milieu. De plus, ces formations participent à l'épuration des eaux.

Principes de gestion conservatoire

La restauration de la dynamique fluviale et le maintien d'une bonne qualité des eaux sont le préalable indispensable à la conservation dans le temps et dans l'espace des mégaphorbiaies riveraines. Pour les formes de lisières forestières, seule la non intervention de l'homme permet de garantir la pérennité du milieu. Une attention particulière sera portée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes potentielles (renouée du Japon).

Compte tenu de sa faible représentation sur le site, cet habitat ne présente pas un enjeu important de conservation.

Hêtraie Chênaie collinéenne à Houx

Code NATURA 2000 : 9120-2

Code CORINE Biotope : 41.12

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: alliance du *Quercion roboris*
Association de *Ilici aquifolii-Fagetum sylvaticae* (selon J. Bardat)

Surface : 26,3 ha

Couverture relative : 2,3 %



photo BIOTOPE

Description générale

La strate arborescente est dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), accompagné des chênes (*Quercus robur*, *Quercus petraea*). Parfois le Châtaigner (*Castanea sativa*) et/ou le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) peuvent aussi dominer la strate arborée. Dans le sous-bois, le Houx (*Ilex aquifolium*) peut former des fourrés denses et élevés (6-7 m en vieilles futaies). La strate herbacée est souvent peu recouvrante et pauvre en espèces et la strate muscinale est plus ou moins fournie (*Polytrichum formosum*, *Mnium hornum*).

Ce type d'habitat est lié au domaine atlantique, là où le climat est humide, l'hiver frais et où les gelées de printemps sont possibles. Il occupe toutes les situations topographiques (plateaux, versants diversement exposés et dépressions).

Répartition géographique

La répartition de l'habitat est conditionnée par le niveau des précipitations (environ 750 mm/an). Il se trouve donc en Bretagne, Cotentin, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Morvan.

Evolution naturelle

La reconquête forestière post-déprise ou suite à une destruction (chablis important lié à une tempête) donne lieu à plusieurs stades d'évolution. On peut observer tout d'abord une phase pionnière à Bouleau (*Betula pendula*) et Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), puis une phase transitoire à Bouleau (*Betula pendula*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*), pour atteindre une maturation progressive avec l'arrivée du Chêne sessile (*Quercus petraea*) et du Hêtre (*Fagus sylvatica*), avec un maintien possible du Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Dans le cas de petites trouées, le Hêtre cicatrise peu à peu les ouvertures par ses régénérations; en cas de trouées de taille moyenne ce sont les Chênes qui interviennent.

Localisation sur le site

Cet habitat a été recensé en amont d'Aumale, au niveau du massif forestier de Gourchelles.

Espèces observées sur le site

Hêtre (*Fagus sylvatica*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Châtaigner (*Castanea sativa*), Houx (*Ilex aquifolium*), Néflier (*Mespilus germanica*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Bourdaine (*Frangula alnus*) La Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) Houlque molle (*Holcus mollis*), Laïche pilulifère (*Carex pilulifera*), Fougère aigle (*Pteridium aquifolium*) Dryopteris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), Callune (*Calluna vulgaris*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Cette association caractérise les forêts acidiphiles atlantiques du Nord-Ouest de la France. Sur le site, elle se rencontre sur des pentes orientées sud-est et nord-est, toujours dans des situations bien arrosées. En strate arborée, le Hêtre (*Fagus sylvatica*) forme souvent un sylvofaciès quasi monospécifique, plus rarement il peut être associé au Chêne sessile (*Quercus petraea*). Le Houx (*Ilex aquifolium*) est encore bien présent en sous-bois, mais pas au point d'étouffer les autres espèces. En effet, la Fougère aigle (*Pteridium aquifolium*), la Ronce (*Rubus fruticosus*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) et la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) sont très bien représentés en strate herbacée. La Fougère aigle (*Pteridium aquifolium*) est localement envahissante en sous-bois clair.

Etat de conservation : L'état de conservation de cet habitat est bon. En effet, la structure du boisement est assez caractéristique, la diversité végétale est correcte et les influences anthropiques sont faibles.

Intérêt patrimonial : L'aire générale de cet habitat est assez vaste mais les faciès à Houx sont devenus assez rares du fait de la gestion passée, il en résulte que les habitats en bon état de conservation sont rares.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé sur le site de cet habitat et de conserver les potentialités du milieu.

Il faut veiller à maintenir et favoriser le mélange des essences pour éviter la monoculture du Hêtre en maintenant en plus des Chênes sessile et pédonculé, la présence de feuillus secondaires comme le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

Il faut également maintenir globalement le sous-bois caractéristique à Houx et profiter au maximum de la régénération naturelle. Le développement de la Fougère aigle (*Pteridium aquifolium*) doit être surveillé car cette espèce pourrait devenir envahissante à certains endroits.

Il est important également de veiller à la fragilité du sol, de conserver un degré d'acidité modéré, et pour cela d'éviter les enrésinements (Epicéa, Pin sylvestre) de cet habitat.

Frênaie-érablaie calcicole de pente

Code NATURA 2000 : 9130-2

Code CORINE Biotope : 41.13

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: alliance du *Carpinion betuli*
Association du *Mercurialo perennis-Aceretum campestris*

Surface : 96 ha

Couverture relative : 8,1 %



photo BIOTOPE

Description générale

Cet habitat forestier est presque toujours présent dans les forêts de pente (d'inclinaison variant 10° et 30°) d'expositions variées. Il se développe sur des sols constitués de matériaux crayeux gélifractés et des limons plus ou moins argileux et caillouteux (silex).

Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et les érables (*Acer pseudoplatanus*, *Acer campestre*) caractérisent la strate arborée de cet habitat. D'autres ligneux peuvent accompagner ces derniers : le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Charme (*Carpinus betulus*) et le Tilleul (*Tilia cordata*).

La strate arbustive est assez diversifiée, avec la présence en particulier d'espèces neutrocalcicoles comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Tamier commun (*Tamus communis*), le Laurier des bois (*Daphne laureola*).

La Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) domine très largement le strate herbacée.

Répartition géographique

Cet habitat est typique de la façade nord-atlantique arrosée : plateau picardo-normand, Nord-Pas-de-Calais et probablement ouest et nord du Bassin parisien.

Evolution naturelle

Il s'agit d'un habitat à surface stable tendant à s'étendre du fait de la reconquête forestière sur des espaces agro-pastoraux abandonnés. La reconquête forestière post-déprise donne lieu à plusieurs stades d'évolution.

La colonisation par des essences arbustives des pelouses-ourlets à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatus*) évolue vers une fruticée à Tamier (*Tamus communis*) et Viorne mancienne (*Viburnum lantana*). S'ensuit une phase forestière pionnière à Frêne (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et la maturation forestière se fait progressivement par le Chêne sessile (*Quercus petraea*)..

Localisation sur le site

Cet habitat est répandu sur les versants, là où le substrat calcaire n'est pas recouvert de limons ou de limons à silex. On le trouve donc en bas de pentes calcaires, souvent en dessous des pelouses calcaires et des larris.

Espèces observées sur le site

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) Erable champêtre (*Acer campestre*) Erable plane (*Acer platanoides*) Charme (*Carpinus betulus*) Merisier (*Prunus avium*) Orme champêtre (*Ulmus minor*) Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) Cornouiller mâle (*Cornus mas*) Troène (*Ligustrum vulgare*) Daphné lauréole (*Daphne laureola*) Tamier commun (*Tamus communis*) Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) Ortie dioïque (*Urtica dioica*) Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) Listère ovale (*Listera ovata*) Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) Herbe à Robert (*Geranium robertianum*) Pâturin commun (*Poa trivialis*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : Cette formation se présente sous la forme générale d'un haut taillis de Frêne (*Fraxinus excelsior*) accompagné par des érables (*Acer campestre*, *Acer pseudoplatanus*). Secondairement le Frêne peut être traité en futaie et alors on retrouve un taillis dense de Noisetier (*Corylus avellana*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et Aubépine (*Crataegus monogyna*). Localement, cette formation peut être plus ou moins envahie par des espèces ligneuses plus nitrophiles comme par exemple la Clématite (*Clematis vitalba*) ou le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Cette Frênaie-ébralaie se développe à mi-pente sur les flancs de vallée exposés au sud ou à l'est.

Etat de conservation : L'état de conservation de cet habitat est bon, à moyen quand le ruissellement et la percolation en provenance du plateau ne sont pas trop importants, sinon des espèces nitrophiles moins caractéristiques de l'habitat apparaissent.

Intérêt patrimonial : il s'agit d'une formation forestière bien représentée sur le site et remarquable pour la région.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Pour cette formation, il convient de favoriser la germination de Frêne et Erable champêtre (et dans une moindre mesure de l'Erable sycomore et plane) et de favoriser leur régénération naturelle. Il est important également d'empêcher la création de nouveaux chemins, de prévenir le ruissellement et la percolation afin de ne pas favoriser les espèces nitrophiles moins caractéristiques de l'habitat.

Des îlots de vieillissement peuvent être localement envisagés dans ces formations bien souvent délaissées d'un point de vu sylvicole. On veillera à y maintenir un certain nombre d'arbres morts ou de chablis, support d'une grande diversité fongique, entomologique et bryologique.

Hêtraie chênaie à Jacinthe des bois

Code NATURA 2000 : 9130-3

Code CORINE Biotope : 41.132

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: alliance du *Carpinion betuli*
Association de l'*Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae*

Surface : 351,8 ha

Couverture relative : 31%



photo BIOTOPE

Description générale

Cet habitat est caractérisé par une très forte domination du Hêtre (*Fagus sylvatica*) dans la strate arborée, qui peut être accompagné du Chêne sessile (*Quercus petraea*) et du Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

L'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) apparaît quand on s'éloigne du littoral. La strate arbustive est peu diversifiée : Noisetier (*Corylus avellana*), Houx (*Ilex aquifolium*), cornouillers (*Cornus mas*, *Cornus sanguinae*), Charme (*Carpinus betulus*). Le tapis forestier est marqué par des taches ou des tapis étendus de Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), mais aussi de Mélisque uniflore (*Melica uniflora*) et d'Aspérule odorante (*Galium odoratum*).

Répartition géographique

Cet habitat est propre aux contrées atlantiques du nord-ouest de la France, relativement arrosées. Ainsi, on peut le trouver dans diverses situations topographiques (plateaux, versants, dépressions) sur des sols généralement bien alimentés en eau. Il est présent sur la façade nord-atlantique, dans l'ouest du Bassin Parisien et dans le Morvan.

Evolution naturelle

Il s'agit d'un habitat généralement stable en surface tendant néanmoins à s'étendre du fait de la reconquête forestière sur des espaces pastoraux ou agricoles abandonnés.

La colonisation de prairies abandonnées par des essences forestières amène tout d'abord à un stade de landes ou fruticées, puis à un stade forestier pionnier à Tremble (*Populus tremula*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*) pour arriver à une maturation progressive du Hêtre (*Fagus sylvatica*) et du Chêne sessile (*Quercus petraea*).

Les petites trouées sont cicatrisées rapidement par les régénérations de Hêtre et les trouées plus grandes par le Chêne.

Localisation sur le site

Ces boisements sont situés sur les plateaux et les hauts de versants du site, sur des sols limoneux.

Espèces observées sur le site

Hêtre (*Fagus sylvatica*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : La forme typique de cet habitat est la Hêtraie Chênaie à Jacinthe des bois où le hêtre forme une futaie dense

Certains auteurs (BARDAT, 1993) considèrent, au contraire, que la forme typique de cet habitat est une chênaie charmais où le Charme (*Carpinus betulus*) forme des taillis denses sous futaie de Chêne (*Quercus petraea*). Ainsi pour J. Bardat, en secteur bien arrosé comme dans notre cas, le sylvo-faciès à Hêtre (*Fagus sylvatica*) en régime de futaie constituerait la forme la plus dégradée de cette association. Plus généralement sur le site, ce sont des sylvo-faciès à taillis de Noisetier (*Corylus avellana*) ou de Charme (*Carpinus betulus*) qui dominent. Nous n'avons pas suivi le point de vue de cet auteur afin de définir l'état de conservation de cet habitat mais celui défini dans les cahiers d'habitats forestiers.

Les espèces ligneuses sont peu nombreuses : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme (*Carpinus betulus*), Bouleau (*Betula pendula*) et Tilleul (*Tilia cordata*). En strate arbustive, lorsque le Charme ne forme pas un taillis dense, on retrouve quelques espèces des manteaux préforestiers : Aubépine (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*)... La Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) forme au printemps un tapis florifère remarquable.

Etat de conservation : L'état de conservation de cet habitat est bon à moyen quand le ruissellement et la percolation en provenance du plateau cultivé ne sont pas trop importants, sinon des espèces nitrophiles moins caractéristiques de l'habitat apparaissent. Dans notre cas, le sylvo-faciès à Hêtre est considérée comme forme bien préservée de cet habitat.

Intérêt patrimonial : il s'agit d'une formation forestière bien représentée sur le site et remarquable pour la région.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

L'état à privilégier est une futaie de Hêtre associée à des chênes. Néanmoins, les formes à charmes ne sont pas à exclure. En effet, les taillis peu dense de Charme sous futaie de Chêne constituent une forme très diversifiée de l'habitat sur le site.

Dans le cas de la forme dégradée de cet habitat, il faut veiller à maintenir et favoriser le mélange des essences pour éviter la monoculture et travailler au profit des espèces minoritaires et secondaires (Chêne sessile, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Merisier) et conserver en accompagnement des essences comme le Charme ou le Bouleau.

Il convient également de favoriser la présence d'une strate arbustive (Noisetier, Houx, Cornouiller, Fragon...). On profitera au maximum de la régénération naturelle. Il convient également de limiter le développement des ronciers.

Des îlots de vieillissement de cette formation, propices aux insectes saproxylophages, à certains chiroptères et à de nombreuses mousses et champignons, pourront être créés.

Saulaies blanches arborescentes*

Code NATURA 2000 : 91E0*-1

Code Corine 2000 : 44.3

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire

Typologie: alliance du *Salicion albae*
Association du *Salicetum albae*

Surface : 1,92 ha et **2,24 ha** en mosaïque avec 91E0*-9

Couverture relative : 0,17 % et **0,20 %** en mosaïque avec 91E0*-9

379,23 mL et **1193,64 mL** en mosaïque avec 91E0*-9

Linéaire relatif : 17,62 % et **55,5 %** en mosaïque avec 91E0*-9



La saulaie blanche et sa lisière de hautes herbes

Description générale

La saulaie blanche constitue la formation arborescente la plus pionnière du lit mineur des fleuves européens. Elle est dominée par Saule blanc (*Salix alba*) parfois accompagné, dans le cas de grands fleuves comme la Loire ou le Rhin, par du Peuplier noir (*Populus nigra* subsp. *nigra*). Cette formation se développe sur des substrats très variés : sables plus ou moins grossiers sur la Loire, graviers en Seine ou encore sur des limons. La saulaie blanche subit une inondation, plus ou moins prolongée, durant plusieurs mois de l'année, par débordement du lit des rivières ou par remontée de la nappe phréatique. Cette formation présente une flore assez voisine des formations arbustives du lit mineur, mais peut s'enrichir en lianes. La strate arbustive est assez pauvre et se cantonne aux espaces les plus à l'abri de la dynamique fluviale.

Répartition géographique

Ces forêts sont présentes à l'état résiduel le long des grands cours d'eau français : Rhin, Rhône, Drôme, Doubs, Loire et Garonne, à l'étage collinéen et à la base de l'étage montagnard.

Evolution naturelle

Ces formations, issues des saulaies-peupleraies arbustives colonisant les grèves exondées du lit mineur, sont relativement stables dans leur forme basse régulièrement perturbée par les crues du fleuve. Les formes plus développées peuvent voir apparaître l'installation de quelques essences de bois durs (frênes, ormes) et évoluer alors vers une chênaie-ormaie alluviale.

Localisation sur le site

Cette formation est présente sur l'ensemble du linéaire du site de la vallée de la Bresle mais toujours de manière discontinue et résiduelle. Quelques lambeaux de saulaie blanche se retrouvent aussi parmi des pacages ou prairies de fauche humides.

Espèces caractéristiques sur le site

Le cortège de cet habitat est limité sur la Bresle. Il est constitué le plus généralement par un linéaire de Saule blanc. On retrouve ainsi du Saule blanc (*Salix alba*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) et en strate herbacée : Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Ortie (*Urtica dioica*), Ronce bleue (*Rubus caesius*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Morelle douce amer (*Solanum dulcamara*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ...

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Les formations à Saule blanc ne constituent plus de beaux ensembles comme cela peut être encore le cas sur des fleuves comme la Loire. Cette formation se présente sous la forme d'un linéaire discontinu en bordure des berges de la Bresle et de ses annexes. Généralement, le Saule blanc est la seule espèce arborée. Il est souvent traité en têtards (coupe des branches supérieures sans abattre l'arbre). Plus généralement, cette formation est en mosaïque complexe avec la formation d'Aulnaie Frênaie (code Natura 2000 : 91E0*-9, cf. cette fiche).

Intérêt patrimonial :

Ces formations ont fortement régressé en France et en Europe suite à la plantation massive de peupliers et à la déforestation ancienne de ces boisements. Ces forêts sont originales du fait de leur adaptation à des conditions de substrat diverses et de leur résistance aux inondations. Elles présentent un intérêt écologique fort, notamment pour de nombreux insectes et oiseaux. Les vieux saules têtards sont particulièrement recherchés par les oiseaux cavernicoles (Chouette hulotte, par exemple) et les insectes saproxylophages.

Etat de conservation :

L'état de conservation des saulaies blanches sur le site est globalement bon, ces formations se limitant actuellement à un maigre linéaire en bordure même du lit de la Bresle et de ses affluents.

Principes de gestion conservatoire

Le maintien ou la restauration (par l'enlèvement de certains seuils par exemple) de la dynamique du fleuve est le seul moyen d'enrayer l'évolution de ces formations vers la forêt de bois dur. Ces habitats sont ainsi particulièrement sensibles à tout aménagement lourd réalisé sur le lit du fleuve (enrochement, seuils...). La coupe à blanc des linéaires de Saule blanc doit être proscrite au même titre que leur remplacement par des monocultures de peupliers. Il importe plutôt de restaurer une mosaïque de zones d'ombre et de lumière en intervenant ponctuellement sur de petite longueur de berges, en alternance.

Le liseré constitué par cette formation en bordure de la Bresle est à développer, d'autant plus qu'il constitue une zone de transition entre l'espace agricole et l'espace aquacole. Les techniques de recépage et de coupe en têtards sont à valoriser.

Il est aussi facile de maintenir un certain pourcentage (1-2 arbres par ha) d'arbres morts ou pourrissant (support de biodiversité) au sein de cette formation.

Enfin, il peut être intéressant de mettre en place un suivi des espèces invasives présentes ou potentiellement présentes dans la vallée, comme l'Erable negundo (*Acer negundo*), les renouées (*Reynoutria japonica* et *R. sachalinensis*), le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) ou encore les Solidages (*Solidago canadensis* et *S. gigantea*). Toutes ces espèces affectionnent cette formation et elles peuvent entraîner une banalisation de la saulaie blanche.

L'Aulnaie – Frêne riveraine*

Code NATURA 2000 : 91E0*-9

Code CORINE Biotope : 44.33

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire

Typologie: alliance de l'*Alnion-incanea*
Association cf. *Aegopodio podagrariae* – *Fraxinetum excelsioris*

Surface : 0 ha et **2,24 ha** en mosaïque avec 91E0*-1

231,48 mL et **1193,64 mL** en mosaïque avec 91E0*-1

Couverture relative : 0 % et **0,20 %** en mosaïque avec 91E0*-1

Linéaire relatif : 10,75 % et **55,5 %** en mosaïque avec 91E0*-1

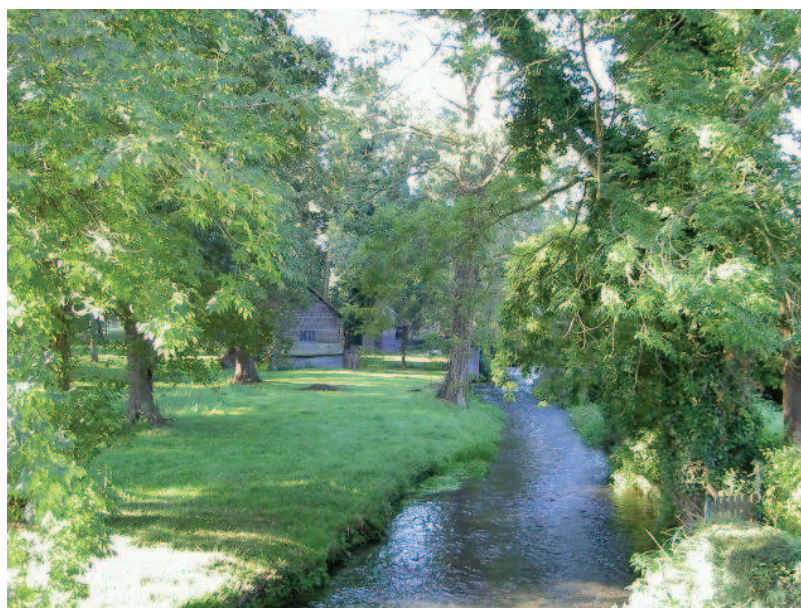


photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'une forêt riveraine, dominée par Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et accompagné d'orme champêtre (*Ulmus campestris*) et d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), des cours d'eau lents planitiaires et collinéens. Elle se développe dans les plaines inondables du lit majeur, sur les terrasses inférieures inondées l'hiver et au début du printemps. Cet habitat se forme sur des sols relativement légers constitués d'alluvions sablo-limoneuses, limoneuses et calcaro-limoneuses. Ce sont des forêts à bois durs. Le substrat est eutrophe, notamment riche en nitrates, comme l'indique la présence de nombreuses espèces nitrophiles. L'engorgement est présent en profondeur où la nappe phréatique circule en permanence.

Répartition géographique

Ce groupement forestier se localise dans les vallées alluviales (lit majeur des cours d'eau), à l'étage collinéen dans le quart nord-ouest de la France. L'aire de cet habitat est assez imprécise, il est très probable qu'il en existe des variantes jusque dans la région Centre.

Evolution naturelle

Cette formation peut dériver des formations pionnières à saules, installés dans des milieux ouverts abandonnés. Bien souvent, ces arbustes persistent dans la strate inférieure de cette frênaie. Dans les stades les plus anciens, le Chêne pédonculé peut s'installer dans cette formation.

Localisation sur le site

Cette formation est présente sur l'ensemble du linéaire de la vallée de la Bresle, mais toujours de manière discontinue et résiduelle.

Espèces observées sur le site

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Cornouillier sanguin (*Cornus sanguineus*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Saule fragile (*Salix fragilis*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Ortie (*Urtica dioica*), Benoîte urbaine (*Geum urbanum*), Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Primevère élevée (*Primula elatior*), Véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) Compagon rouge (*Silene dioica*), Renoncule fausse ficaria (*Ranunculus ficaria*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*),

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

L'Aulnaie frênaie riveraine se rencontre sous la forme d'un linéaire le long des rives de la Bresle et de ses annexes. Localement, ce linéaire peut s'élargir jusqu'à former de petits bosquets peu denses. Généralement cette formation est en mosaïque avec des individus ou des linéaires de saules blanc (code Natura 2000 91E0*-1, cf. cette fiche). La strate arborée est dominée par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La strate arbustive est structurée par la présence de Saule fragile (*Salix cinerea*), de Viorne aubier (*Viburnum opulus*) et localement de quelques jeunes chêne pédonculé (*Quercus robur*). Le tapis herbacé assez dense, est dominé par des espèces des ourlets nitrophiles (Ortie, Consoude, Epilobe hirsute) et des boisements frais (Renoncule fausse ficaria, Lierre terrestre...). Cet habitat se développe sur des sols humides, en bordure immédiate de la Bresle et de ses annexes. Ces sols sont inondés en hivers mais ils peuvent quelque peu s'assécher en été.

Etat de conservation :

Ces formations ont fortement régressé en France et en Europe, suite à la plantation excessive de peupliers et la déforestation ancienne de ces boisements. Sur le territoire national, cet habitat est dans un état résiduel. Les parcelles forestières concernées par cet habitat sont dans un état de conservation bon à moyen.

Intérêt patrimonial :

Du fait de sa rareté actuelle, l'aulnaie frênaie riveraine présente une forte valeur patrimoniale. Par ailleurs, cet habitat peut abriter des espèces rares comme la Gagée jaune (*Gagea lutea*). Il peut également être considéré comme un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales (saprophylophages, oiseaux cavernicoles, forte diversité en mousses et champignons).

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

L'habitat se rencontre sous sa forme résiduelle de linéaire le long des berges. La conservation de cet habitat passera en priorité (comme pour les saulaies blanches) par la conservation ou la restauration de la dynamique naturelle de la Bresle. Il est prioritaire de vérifier la pertinence des aménagements encombrant le lit de la rivière (seuils, barrages...).

La régénération naturelle du Frêne, de l'Erable champêtre et de l'Aulne et est à favoriser (l'Aulne étant une espèce héliophile, il importe de maintenir de petites ouvertures dans cette formation pour cette espèce). Il est également impératif d'éviter les coupes à blancs et la reconversion de ces formations en peupleraies. L'entretien des formations linéaires en bordure de la Bresle et de ses annexes se limitera aux coupes d'arbres menaçant de tomber dans le lit et au recépage. Néanmoins, ces formations peuvent être étendues et le corridor créé par cette formation en bordure de la rivière, densifié et valorisé (rôle tampon de ces formations).

Une surveillance annuelle peut être mise en place pour le suivi de l'installation ou de l'extension des espèces invasives (Robinier, renouées, solidages, Erable négundo...) au sein de ces formations. Cette surveillance des espèces invasives en milieux forestiers peut être couplée avec le suivi des espèces invasives des milieux aquatiques (élodées, jussies).